



Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants

Le 15 juin 2016

Audrey Azoulay
Ministre de la Culture et de la Communication
Ministère de la Culture et de la Communication
3 rue de Valois
75001 Paris

Madame la Ministre,

Le premier Forum national des lieux intermédiaires et indépendants a réuni en janvier 2014 plus de 150 lieux de toutes les régions. Il s'est conclu par la constitution de la Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants. Depuis, nous travaillons au sein de la CNLII en inter-réseaux régionaux et nationaux, à la reconnaissance et à la structuration des lieux intermédiaires et indépendants sur le territoire national.

Ce travail a, entre autre, conforté un dialogue avec le ministère de la Culture dans le cadre des Assises de la Jeune Création, donnant lieu à des préconisations en direction de ces espaces-projets. Il a permis l'intégration du nécessaire soutien aux *lieux intermédiaires et indépendants* dans le projet de loi LCAP et trouvé sa traduction dans la loi de finances 2016 via les nouvelles mesures initiées par le ministère.

Nous avons eu l'occasion, lors d'une réunion avec le cabinet le 2 février dernier, d'échanger sur le constat partagé de l'intérêt de ces lieux, à l'articulation de ce qu'ils génèrent en terme de création artistique et en termes d'intermédiations possibles, notamment entre jeune création/création confirmée, entre création/diffusion/action territoriale et culturelle, entre champs institués et instituants, entre art, territoires et société, entre artistes/processus de création et habitants...

Suite au 2ème Forum national organisé par la CNLII, Madame Nolwenn de Cadenet, cheffe de cabinet nous faisait part de votre vif intérêt à l'endroit des lieux intermédiaires et indépendants et se félicitait de la présence de Monsieur Bertrand Munin, sous-directeur de la diffusion artistique et des publics à la Direction Générale de la Création Artistique, lors du forum en question.

A cette occasion, Monsieur Bertrand Munin officialisait la mise en place d'un groupe de travail associant la DGCA, la CNLII et les DRACs, afin de définir un cadre d'intervention du ministère en direction des lieux intermédiaires et indépendants et, sous réserve de votre validation, en déduire une directive d'orientation mise en application en 2017.

Aussi, l'annonce officielle des lieux soutenus pour 2016 au titre des « Ateliers de Fabrique Artistique » nous a fortement étonnés et déçus.

Alors que les annonces officielles et l'apparition de lignes budgétaires spécifiques semblaient annoncer un timide mais réel premier pas vers une reconnaissance spécifique de la contribution de ces lieux à la vitalité et à la diversité culturelle et artistique française, l'intitulé « Ateliers de Fabrique Artistique » donne la sensation d'un simple dispositif supplémentaire dans l'arsenal du ministère de la Culture, permettant de répondre à quelques manques dans les dispositifs existants. Il y avait l'occasion, Madame la Ministre, d'expérimenter une nouvelle possibilité de politique publique au plus près des enjeux démocratiques et citoyens dont l'actualité nous fait chaque jour mesurer l'importance. Les lieux intermédiaires et indépendants n'aspirent pas à intégrer des labels mais à consolider des initiatives persistantes et légitimes, artistiquement et socialement, émanant de la société civile et en très grande proximité de l'innovation artistique comme des expressions les plus éloignées de toute visibilité sociale.

La lecture de la liste des structures accompagnées au titre des « Ateliers de Fabrique artistique » confirme pour nous ce qui nous apparaît comme une régression au regard des perspectives ouvertes ces deux dernières années. Sans remettre en cause la légitimité des lieux choisis à être soutenus, nous ne sommes pas en capacité de déterminer le cadre politique cohérent qui aurait présidé à l'établissement de cette liste. Aussi serait-il souhaitable que les critères d'accompagnement au titre des « Ateliers de Fabrique Artistique » soient explicités et rendus transparents, apportant ainsi un début de réponse aux questions que nous nous posons aujourd'hui.

Le choix du ministère de la Culture de rebaptiser ainsi le dispositif était-il d'assurer une meilleure cohérence avec les choix de lieux qui ont été faits pour 2016 ? Le dispositif « Ateliers de Fabrique Artistique » est-il valable uniquement pour cette année 2016 ou sera-t-il pérennisé sous cette même forme ? Qu'en est-il du travail entamé entre la DGCA et la CNLII pour la constitution d'un cadre d'intervention en direction des lieux intermédiaires et indépendants ?

La déception, bien au-delà des lieux est d'autant plus forte, que cet arbitrage semble témoigner d'une forte « verticalisation » de la politique ministérielle, notamment en direction des labels au moment même où des politiques renouvelées, s'appuyant sur les initiatives citoyennes, sont attendues. Nous souhaiterions vous rencontrer afin de clarifier les positionnements du ministère, et de mesurer l'avenir de la démarche de co-construction dans laquelle nous nous sommes engagés avec vos services. Nous nous tenons à votre disposition pour l'organisation de cette rencontre dont, nous n'en doutons pas, vous mesurez l'urgence.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Comité de pilotage CNLII

Actes If - ARTfactories/Autre(s)pARTs - La Fedelima - La fédération Régionale des Arts de la Rue Auvergne/Rhône-Alpes - La FRAAP - Le Synavi - THEMAA - L'UFISC
Le DOG - Le LIEN - Le RIF